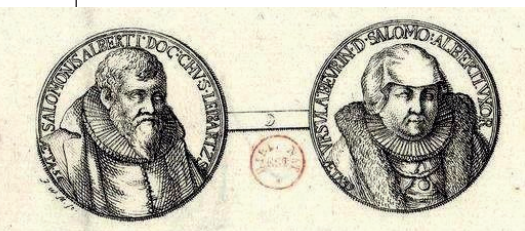




Salomon Alberti et l'*Oratio de surdidate et mutitate* (1591) : un précurseur idéologique de la rééducation des sourds et des muets à la Renaissance

Jean-Paul Broonen*, Bruno Rochette**, Olivier Héral*** & Jean Adolphe Rondal****



**Portraits de Salomon Alberti
et sa femme Ursule Alberti**

Source : Bibliothèque nationale de France,
département Estampes et photographie

Nous ne disposons que de peu d'éléments biographiques fiables² concernant Salomon Alberti, car les notices publiées dans les principaux dictionnaires proposant des biographies médicales aux 18^e et 19^e siècles, faute de confrontation aux sources, comportent des erreurs anachroniques, copiées sans vérification d'un ouvrage à l'autre, une des plus grossières étant d'en faire un disciple de son contemporain Girolamo Fabrici d'Acquapendente (1537 – 1619), célèbre anatomiste et physiologiste de Padoue et titulaire de la chaire de chirurgie de la même ville. De même, d'une notice à l'autre, la liste de ses descriptions anatomiques novatrices est variable ou controversée. Toutes s'accordent néanmoins pour le considérer, à l'égal d'André Vésale (1514 – 1564) et de Bartolomeo Eustachi (1510 – 1574), comme un des fondateurs de l'anatomie des temps modernes. Ses planches concernant les reins et les voies urinaires, publiées initialement en 1583, republiées jusqu'en 1630, soit trente ans après la disparition de leur auteur, dans *Historia plerarumque humani corporis partium membratim scripta*³, font l'unanimité et lui confèrent un statut de pionnier.

Salomon Alberti, fils d'architecte, naquit à Nuremberg en 1540, et y fit ses études. Il les termina à Wittemberg où on lui conféra les titres de maître en philosophie et de docteur en médecine, après la soutenance de sa thèse, intitulée *Disputatio de morbis contagiosis*, le 23 avril 1574. Un an après son doctorat, il obtint en 1575 une chaire de physique, qu'il inaugura par un discours intitulé *De studio doctrinae physicae*. On lui confia aussi celle de médecine deux ans après, qu'il assumait pendant

vingt ans. Choisi par l'électeur de Saxe pour être son premier médecin, il se rendit à Dresde et y mourut le 29 mars 1600.

Alberti consacra donc de nombreuses publications à l'anatomie humaine : ses descriptions du cerveau, des sutures du crâne et de l'oreille, parfois illustrées de planches empruntées à Vésale ou Eustachi ont fait l'admiration de plusieurs générations de médecins. Son œuvre scientifique se compose d'une vingtaine d'ouvrages publiés de 1562 à 1620 presque tous à Wittemberg et de quelques manuscrits inédits. Elle concerne, outre l'anatomie et la physique, la physiologie (plusieurs publications sur les larmes, la sueur ou la bile), les maladies (comme le scorbut), des commentaires d'ouvrages de Galien ou des indications pour composer les médicaments. Mais c'est un ouvrage, publié en 1591, qui mérite encore aujourd'hui toute l'attention des orthophonistes / logopèdes : *Oratio de surdidate et mutitate*.

Publié en latin à Nuremberg en 1591, sous le titre complet d'*Oratio de surdidate et mutitate ; Quaestio an, & quid grandini in sue cum schorbuto in homine sit commercii*, l'auteur précisant son statut de médecin, il est l'unique ouvrage consacré à la surdité et au mutisme et est sans doute lié à l'intérêt de Salomon Alberti pour l'anatomie de l'oreille.

Introduction à la traduction

Les deux traducteurs ont sélectionné les passages de l'ouvrage susceptibles de mettre en évidence son originalité et son caractère précurseur dans l'histoire des idées relatives à la surdité et à la mutité⁴. C'est pourquoi la traduction partim qui suit correspond au paragraphe du texte latin commençant par « *Haec sunt sententiarum...* » pour s'arrêter à « *intus praefiguratur* », six lignes du manuscrit situées approximativement au milieu de l'extrait traduit n'ayant pas été jugées éligibles (« *Alter ... prodit Coelius* »). La traduction est ventilée en paragraphes afin de faciliter sa lecture.

Voici le résumé du texte qui précède immédiatement le passage traduit.

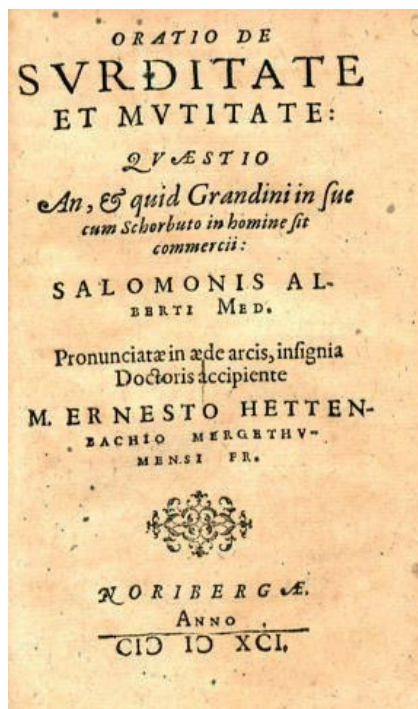
Dans une introduction rhétorique sur l'état d'un

monde qui dépend du Dieu tout-puissant des chrétiens et non du hasard, l'auteur Alberti, tout en se plaçant humblement et pieusement sous l'égide de la Sainte Trinité, exhorte à un mouvement d'amélioration correctrice de la vie. Il entreprend ensuite de rappeler les thèses en vogue depuis l'antiquité sur les rapports entre mutité et surdité. Il rappelle en particulier la position d'Aristote. Celui-ci, se fondant sur les écrits d'Hippocrate, énonce qu'un seul principe (μία ἀρχή) présidant à l'émission de la parole et à sa réception, les sourds de naissance sont nécessairement muets et réciproquement. Alberti se réfère ensuite notamment à l'auteur chrétien Lactance⁵ comme à un novateur, pour qui l'infirmité congénitale ou due au hasard d'une obstruction totale ou partielle de la route de la trachée à la langue, et non pas seulement de la trachée aux narines, cause le mutisme, alors que son porteur est pourtant doué de parole⁶. La surdité en résulte nécessairement par le même phénomène d'obstruction.

Salomon Alberti *Oratio de surdidate et mutitate*

[...]

Voici les divergences d'opinion que j'ai discutées jusqu'à présent dans un sens et dans l'autre. Maintenant, ces mêmes divergences doivent être examinées jusqu'à la pierre de touche (βάσανον) ou la pierre de Lydie⁷ pour que leur importance et leur poids apparaissent clairement aux yeux de tous. Aussi suis-je confiant dans le fait que, à chacun son dû, je payerai la totalité de la somme que la plupart, suspendus dans l'attente, semblent réclamer. Il n'y a absolument aucun doute que l'une des deux facultés d'entendre ou de parler puisse être retranchée soit de naissance, soit en raison d'un traumatisme externe ou interne, l'autre demeurant intacte, et, pour que cette thèse soit un peu mieux reconnue, nous l'avons jusqu'ici étayée à l'aide de raisonnements et de témoignages de l'expérience et nous l'avons démontrée par des exemples qui la soutiennent. Il peut arriver que quelqu'un soit muet naturellement dès sa naissance, mais non pas en même temps sourd. On ne conclut pas correctement et ce n'est pas une conséquence nécessaire que d'affirmer : un tel est muet ; donc, il est sourd



**Oratio de surditate et mutitate
Noribergae: [In officina typographica
Katherinae Gerlachiae], 1591**

aussi. En effet, Athis, le fils de Crésus, était muet, et, même à l'âge où il aurait pu parler, il ne parlait pas et n'avait pas accès à la parole; ce défaut, il l'eut par nature dès son enfance. Or, comme il avait beaucoup grandi, pour la première fois, il s'exclama en articulant: «*Homme, ne tue pas Crésus*» (ὦ ἄνθρωπε μὴ κτεῖνε Κοῖσον) au moment où un ennemi, l'épée dégainée, projetait de porter un coup à son père. L'enfant, tout tendu, la bouche grande ouverte par l'effort, vit le noeud de sa langue se dénouer et il parla le reste de sa vie. Pour la même raison, l'athlète Samius, qui, ainsi qu'il est rapporté par Aulu-Gelle dans *Les nuits attiques*⁸, n'avait pas la parole, commença à parler sans se troubler et sans hésitation.

J'ai moi-même connu, alors que j'étais encore enfant dans ma patrie de Nuremberg, un membre de la famille des Thranei, muet de naissance, mais qui, avancé en âge, put chercher la fortune en faisant du commerce en tant que marchand très expérimenté et très honnête. Il avait appris autrefois à écrire et à compter à l'école laurentienne qu'il avait fréquentée. Comme ce fut le cas du fils de Crésus et du fils de Samius, il avait d'abord acquis la parole par l'audition, puis avait appris à parler en s'habituant peu à peu, comme il est parfaitement

logique. Les muets entendent donc, sont réceptifs à un enseignement et assimilent l'éducation grâce à leurs oreilles, qui sont l'outil de loin le plus approprié pour recevoir d'autrui l'art, la science et la sagesse. Chez les sourds, c'est le contraire, chez ceux du moins qui, en naissant, sont porteurs de ce défaut, c'est-à-dire qui, nés sourds, ne le sont pas devenus. De telles personnes en effet qui ont parlé d'elles-mêmes, notre époque n'en a vu aucune et les temps futurs n'en verront pas. C'est qu'il n'y a pas de sourd de naissance qui ne soit pas muet en même temps. Et celui à qui la faculté d'entendre a été dès l'abord refusée, à celui-là aussi l'usage de la parole a été enlevé. Hippocrate dit: «*Les sourds de naissance ne savent pas parler*» (οἱ κωφοὶ οἱ ἰκ γενεῆς οὐκ ἐπίστανται διαλέγεσθαι)⁹. Comment cela est-il possible, puisque ces malheurs ne sont pas soumis à la même fatalité et que les deux infortunes ne convergent pas en association permanente l'une avec l'autre? La tradition suit Celse, selon lequel il ne s'est jamais trouvé dans la nature un sourd qui n'aurait pas entendu profondément si quelqu'un lui avait parlé au-dessus du cerveau. On estime que cette réflexion est subtile. Á vrai dire, moi, je me demande avec étonnement pourquoi Celse n'a pas plutôt dit «dans les oreilles», qui sont le siège de la fonction de l'audition de même que les yeux sont celui de la vision. C'est par là que la voie vers le cerveau est directe et l'entrée la plus proche. La puissance de l'audition ne vient pas d'ailleurs.

Admettons en effet que les sourds entendent réellement, comme je l'ai moi-même appréhendé directement, surtout s'agissant de sons hautement perceptibles (αἰσθητοί) - sons vibratoires et aigus, cris de stentor, coups de tonnerre, chocs de clochettes ou de cloches. Cependant, ces sons-là, les sourds ne les entendent pas distinctement, mais anormalement, douloureusement et de façon émoussée, et les organes de l'audition, qui ne sont pas suffisamment subtils, sont fortement et rapidement déchirés, harcelés et tourmentés par le caractère inhabituel du seul choc. Bartolus se souvient d'un certain Lellus de Gabrielli originaire de Gubbio qui était complètement sourd, mais d'un génie tellement perspicace qu'il pouvait comprendre à la seule vibration de leurs lèvres des personnes parlant à part et capturer par une chasse tout à fait prodigieuse les phrases de ceux qui parlaient. Récemment, on m'a rapporté le cas d'un autre sourd de naissance qui fut capable de produire son propre nom et la prière du Seigneur. Or je pense en effet que le muet Lellus fut privé de l'audition, je veux dire depuis l'enfance, et qu'à mesure de son avancement en âge, il a pu entendre distinctement grâce aux organes de son corps encore suffisamment malléables et obéissants

à la nature. De même sont dits aveugles par Servius¹⁰ ceux qui un jour ont vu. Je supporterais difficilement qu'on me persuade de croire que Lellus a pu remarquer d'autres lettres et d'autres modulations de la voix que celles pour la prononciation desquelles il avait besoin de la compression des lèvres. Elles sont à vrai dire en petit nombre. En revanche, beaucoup plus nombreux sont les sons qu'ont libérés la rapidité de la langue, le choc très précis et très rapide de sa pointe dans le palais, le heurt des dents et l'aspiration rauque de la gorge. Tels sont les faits en faveur de Bartolus à propos du muet Lellus.

[...]

Maintenant, il faut voir encore et encore un peu plus soigneusement ce qu'il en est à propos de la voix [lat. vox = des sons] des muets. La voix est en chacun par nature, voix dont nous fournissons, dès le début, un exemple éclairant quand nous sortons en pleurant de l'atelier de la matrice maternelle où ce processus devait rester caché jusqu'alors, et il n'y a jamais eu personne qui fût si muet, qui eût la langue si entravée et nouée qu'il n'ait pu émettre des sons de lui-même.

Mais de quelle manière et quel son, me demandera-t-on, quand il s'agit d'un muet? Par les narines, vers lesquelles, la bouche comprimée, la matière des sons est chassée. Le muet respire donc la plupart du temps avec plus de violence. C'est que les fenêtres et le chemin des narines, traversées par un trajet réciproque du souffle, finissent par devenir plus larges, chemins par lesquels les sons sont expulsés. Les muets produisent des sons confus, inarticulés: [φωνὴν ἀναρθρον], muets appelés à cause de cela des «*émetteurs de sons inarticulés*» (ἀναρθρόφωνοι), «*ceux qui ne rendent qu'un son*» (μονόφωνοι) par Hippocrate¹¹.

Entretemps d'autre part, Aristote a décrété à tort que les muets parlaient par les narines. Or, admettons que le langage¹² soit propre à l'homme: il n'est cependant pas en lui «*par nature*» (φύσει) et ne s'assure pas «*en raison d'une force en puissance*» (ἐνεργεία), mais à travers un apprentissage, [ἰδουκτόν ἢ καὶ ἐνδεχόμενον πλάττεσθαι]¹³, c'est-à-dire d'une manière entièrement telle qu'il puisse encore être organisé et doit être enseigné, à condition que les organes qui président au langage¹⁴ soient intacts, et en premier lieu la langue, qui sépare et découpe le cours continu du son par ses coups pour former des mots.

Or, puisque la parole ne naît pas dans la bouche, mais dans la poitrine et puisque «*les sons*» (φωνή) ne sont rien d'autre pour les Grecs que «*la lumière de l'esprit*» (φῶς νοῦ), il semble bien que l'esprit



n'est pas tant le juge du langage que son créateur et que le langage est comme le scribe de l'esprit.

Je vais dire les choses un peu plus clairement et je ne puis être plus précis ni plus net. L'air frappé par le son et imprégné par l'idée de celui-ci résonne d'abord aux oreilles à travers un chemin sinueux et le passage des os temporaux aux nombreux replis. Bientôt, lorsque l'air est passé à travers une membrane lui faisant obstacle, laquelle est tendue tout autour sur le bord intérieur du pli, il est inscrit avec un poinçon admirable de la nature sur l'air interne, c'est-à-dire sur un souffle propre à l'oreille, vecteur par lequel il est acheminé jusqu'au sens profond et au sanctuaire le plus intime de l'esprit par les nerfs auditifs qui entourent, à l'intérieur, les parties profondes de l'oreille. À partir de ce processus, l'esprit conçoit et façonne quelque chose de nouveau qui soit en conformité avec l'idée acheminée et qui réponde exactement à elle-même. Et ceci me semble «*primordial*» (πρωτοπαρχον), à savoir que c'est comme la trame ou la semence du langage, pour les Grecs «*discours résidant dans l'esprit*» (λόγος ἐνδιάθετος)¹⁵, qui est figurée par avance à l'intérieur par l'intention de l'esprit.

[...]

Intérêt du texte original et de sa traduction

Les extraits repris ci-dessus et traduits du texte de Salomon Alberti sont d'un considérable intérêt scientifique et historique. C'est la première fois, à notre connaissance, que le texte d'Alberti, publié en latin en 1591, fait l'objet d'une traduction (partielle) en langue française.

Salomon Alberti entreprend, pour la première fois dans la littérature technique, semble-t-il, de réfu-

ter la thèse aristotélicienne relative à la mutité. Les muets de naissance, affirme-t-il, ne sont pas sourds. De la mutité de naissance, on ne peut conclure à la surdité, quand bien même la parole est absente. Les muets entendent et peuvent donc profiter de l'éducation et de l'enseignement grâce, notamment, à leurs oreilles. Chez les sourds de naissance (surdité profonde), c'est le contraire. Il n'y a pas de sourd de naissance qui ne soit muet, comme le notait déjà Hippocrate. On dirait aujourd'hui, plus précisément, privé ou incapable de développer une parole articulée, au moins jusqu'à un certain point. Alberti affirme toutefois avoir lui-même observé des sourds de naissance, ayant la capacité de percevoir directement (c'est-à-dire, naturellement) des sons vibratoires (donc des voyelles ou des consonnes sonores) aigus, des coups de tonnerre, et le bruit des cloches. Cette perception est déformée et éteinte, ajoute-t-il. Alberti note encore que certains sourds de naissance peuvent lire sur les lèvres de leurs interlocuteurs et comprendre ainsi une partie au moins des messages qui leur sont adressés, tandis que d'autres utilisent des gestes pour communiquer.

La contribution de Salomon Alberti est importante à deux points de vue :

- concernant la mutité, on suggère que les muets de naissance n'étant pas sourds peuvent être éduqués à la communication verbale, au moins partiellement, puisque le système auditif est intact en principe, et utiliser des systèmes non vocaux de communication, anticipant ainsi de beaucoup les réalisations du 20^e siècle à ce point de vue (système Bliss et quantité d'autres systèmes de communication non vocale),

- en ce qui se rapporte aux sourds de naissance, Alberti suggère la possibilité d'une compensation de

la perte auditive par le recours à la lecture labiale, à la dactylographie, à l'optimisation des restes auditifs et à des systèmes de communication alternative visuels (signes écrits, gestes), ouvrant ainsi les voies, qui seront suivies aux 17^e et 18^e siècles, pour tout ou partie par les éducateurs de sourds, les plus emblématiques étant en Espagne Padre Ponce de Léon et Juan de Pablo Bonet, en Angleterre John Wallis et George Dalgarno, en France Jacob Rodrigue Péreire et l'abbé Michel de l'Épée, et aux antagonismes ultérieurs entre les approches oraliste et manualiste.

Par ailleurs, bien que le texte latin ne soit pas entièrement clair à ce point de vue et que les termes utilisés soient quelque peu imprécis en lecture d'aujourd'hui, il semble que Salomon Alberti prête aux sourds comme aux muets de naissance l'intégrité de la faculté de langage, laquelle sert logiquement d'assise aux capacités d'apprentissage préservées ; là aussi une position en opposition avec les théories des anciens.

Bibliographie

Bonet, J. P. (1620) *Reduction de las letras y Arte para enseñar á ablar los Mudos*. Madrid: Francisco Abarca de Angulo.

Gascon Ricao, A., & Storch de Gracia y Asensio, J. (2004). *Historia de la educación de los sordos en España y su influencia en Europa y América*. Madrid: Ramón Areces.

Héral, O. (2011), *Contributions à l'histoire de l'orthophonie*, Isbergues : Ortho Edition.

Rondal, J.A., Henrot, F., & Charlier, M. (1997). *Le langage des signes. Aspects psycholinguistiques et éducatifs*. Hayen (Sprimont), Belgique : Mardaga.

1 - *Université Libre de Bruxelles, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation, Centre de Recherche en Psychologie du Travail et de la Consommation. ** Université de Liège, Département des Sciences de l'Antiquité. ***Orthophoniste, Castres. ****Université de Liège, Département des Sciences Cognitives, et Université Pontificale Salésienne de Venise. Correspondance à adresser à olivier.heral@wanadoo.fr. La traduction du latin au français est l'œuvre conjuguée de J.P. Broonen et B. Rochette. Les informations complémentaires sont d'O. Héral et le commentaire de J.A. Rondal. Les traducteurs remercient M. Antonio Ricciardetto, Aspirant au FRS-FNRS, pour son aide en paléographie grecque.

2 - À l'exception de celle du Dictionnaire des sciences médicales, Biographie médicale, tome premier, Paris : C.F.L. Panckoucke, 1820, qui constitue notre source principale.

3 - Wittemberg, 1583, puis 1585, 1602 et 1630.

4 - Cf. infra.

5 - Cf. De opificio Dei, 11, 10 sqq. (Introduction, texte critique, traduction par M. Perrin, Les Éditions du Cerf, Paris, 1974 [Sources chrétiennes, 213-214]).

6 - Alberti s'inspire ici quasi textuellement de Lactance, ibid. : *Quod plerumque natura fit, aliquando etiam casu accidit ut morbo aliquo hic aditus obseptus uocem non transmittat ad linguam faciatque de loquentibus mutos. Quod cum acciderit, auditum quoque obstrui necesse est, ut quia uocem emittere non potest, ne admittere quidem possit.* « La plupart du temps, cette infirmité est congénitale ; parfois aussi, le hasard fait que, par suite de quelque maladie, l'obstruction de cette entrée ne laisse pas passer la voix vers la langue et les rend muets, alors qu'ils étaient doués de parole. Dans ce cas, le sens de l'ouïe est nécessairement bouché lui aussi, en sorte que, incapable d'émettre le son de la voix, il ne peut pas l'admettre non plus. » (trad. M. Perrin).

7 - Plin, Histoire naturelle, XXXIII, 126.

8 - V, 9, 5.

9 - De carnibus, 18.8.

10 - Allusion probable à un passage des Géorgiques, I, 183, de Virgile : aut oculis capti.

11 - De carnibus, 18.7.

12 - Dialectus est une traduction latine du grec διάλεκτος.

13 - Aristote, Histoire des animaux, 536b. L'expression, qui n'est pas une citation littéraire d'Aristote, peut se traduire par « qui peut s'apprendre et peut être façonné par l'éducation. »

14 - Alberti use ici du terme sermo plutôt que de dialectus qui, étant la transcription du mot grec, n'a plus raison d'être employé comme plus haut.

15 - Il s'agit d'une notion stoïcienne opposée à λόγος προφορικός (« produit au dehors par la parole »), qui apparaît plus loin dans le texte.